

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 8 avril 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également : M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière

Est absent : M. Jean Gauthier

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

83-04-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024
- 5- Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024
- 6- 2024-535 – Concernant l'achat d'une génératrice d'urgence – Dépôt du certificat de tenue de registre
- 7- Dépôt du bilan SQEEP d'eau potable 2022
- 8- 2024-536 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement modifiant 2023-526 – Cour municipale commune
- 9- Développement résidentiel – Offre d'achat terrain numéro 11
- 10- Urbanisme
 - 10.1. Avis de motion – Modifications aux règlements d'urbanisme et dépôt du premier projet
 - 10.2. Avis de motion – Règlement sur les maisons de tourisme et dépôt du premier projet
- 11- Édifice municipal
 - 11.1. Achat chaises clients
 - 11.2. Table salle du conseil
 - 11.3. Équipement d'entretien
- 12- Salle La Grandmontoise
 - 12.1. Forage fibre optique
 - 12.2. Équipements fibre optique
 - 12.3. Équipements informatiques et accès
 - 12.4. Équipement d'entretien
 - 12.5. Achat hotte -lave-Vaisselle - cuisinière
 - 12.6. Module bluetooth sonorisation
- 13- Contrat salle multifonctionnelle La Grandmontoise
 - 13.1. Recommandation de paiement décompte numéro 4
 - 13.2. Recommandation de paiement décompte numéro 5
- 14- Travaux électriques
 - 14.1. Station de lavage
 - 14.2. Camping
 - 14.3. Achat de lampadaires
- 15- Club de Pickleball – Entente 2024
- 16- Travail de milieu – Contribution 2024

- 17- MTMD – Permis d’intervention 2024
- 18- Étude rejets industriels – Offre de service Norda Stello
- 19- Achat – Remplacement tracteur multifonction
- 20- Quai – Débarcadère au pont Charles-Eugène-Couture
- 21- FQM – TECQ – Résolution déficit du financement fédéral
- 22- Réseau biblio – Engagement municipal
- 23- MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Appui sur l’enjeu du PEFSAD
- 24- RISISS – Résolution addenda 1 (changement de gestionnaire)
- 25- OH – Budget révisé 2024
- 26- Congrès ADMQ 2024
- 27- Festival des glaces – Dépôt du rapport financier et dernier versement
- 28- Correspondance
- 29- Rapport des comités
- 30- Liste des comptes
- 31- Affaires nouvelles
- 32- Période de questions
- 33- Levée de l’assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024

84-04-24 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l’unanimité des conseillers, d’exempter la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.

4- ADOPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024

85-04-24 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l’unanimité des conseillers, d’approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024, tel que rédigé.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024

Aucun retour.

6- 2024-535 – CONCERNANT L’ACHAT D’UNE GÉNÉRATRICE D’URGENCE – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DE REGISTRE

Dépôt du certificat de tenue de registre pour le règlement numéro 2024-535 concernant l’achat d’une génératrice d’urgence.

7- DÉPÔT BILAN SQEEP D’EAU POTABLE 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à son bilan d’eau potable 2022, tel que demandé par la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable;

86-04-24 À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l’unanimité des conseillers de procéder au dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l’eau potable de la municipalité.

8- 2024-536 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT 2023-526 – COUR MUNICIPALE COMMUNE

AVIS DE M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, donne avis de motion, qu’il sera adopté, à

MOTION

une séance subséquente, le règlement numéro 2024-536 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2023-526 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma.

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, dépose le projet le règlement numéro 2024-536 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2023-526 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma.

9- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – OFFRE D'ACHAT TERRAIN NUMÉRO 11

M. Jean-François Cloutier et M^{me} Joanie Gagnon signifient à la municipalité la volonté d'acquérir un terrain situé dans le nouveau développement résidentiel, rue Potvin. Ainsi, une offre d'achat a été conclue et signée pour le terrain portant le numéro de lot rénové 6 343 569 du cadastre, lequel est d'une superficie de 10 766.06 pieds carrés (1000.20 mètres carrés), au coût de 43 064.24 \$ plus taxes, et identifié sous le numéro onze (11) au croquis annexé au présent rapport.

87-04-24

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre en faveur de M. Jean-François Cloutier et de M^{me} Joanie Gagnon le lot rénové 6 343 569, pour un montant de 43 064.24 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 21 mars 2024 et présentée à la municipalité, et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

10- URBANISME

10.1- AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

10.2- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES MAISONS DE TOURISME ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

11- ÉDIFICE MUNICIPAL

11.1- ACHAT CHAISES CLIENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remplacer les chaises clients dans la salle du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aussi uniformiser les chaises clients dans les différents bureaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Direct Chairs Canada au montant de 2347.31 \$ plus taxes pour l'achat de 30 chaises clients;

88-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gabriel Fortin appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat de 30 chaises clients auprès de Direct Chairs Canada au montant de 2347.31 \$ plus taxes.

11.2- TABLE SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remplacer la table à l'entrée de la salle du conseil pour qu'elle s'harmonise avec le nouvel aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de François Laprise, pour la fabrication d'une table en merisier 48 X 28 X 30 au montant de 1860 \$ plus taxes;

89-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat d'une table en merisier 48 X 28 X 30 auprès de François Laprise, au montant de 1860 \$ plus taxes.

11.3- ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

12- SALLE LA GRANDMONTTOISE

12.1- FORAGE FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au forage entre l'église et l'édifice municipal dans le but de faire l'installation d'un réseau de fibre optique dans la salle multifonctionnelle La Grandmontoise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de Forage 3D au montant de 3000 \$ plus taxes pour le forage entre des deux édifices;

90-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la soumission de Forage 3D au montant de 3000 \$ plus taxes pour le forage destiné à l'installation d'un réseau de fibre optique entre l'édifice municipal et la salle multifonctionnelle La Grandmontoise.

12.2- ÉQUIPEMENTS FIBRE OPTIQUE

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

12.3- ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ACCÈS

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

12.4- ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se munir d'une autolaveuse pour faciliter le nettoyage des planchers de la salle multifonctionnelle La Grandmontoise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de Produits sanitaires Belley pour l'achat d'une autolaveuse AS5160T au montant de 6450 \$ plus taxes;

91-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat d'une autolaveuse AS5160T auprès de Produits sanitaires Belley au montant de 6450 \$ plus taxes.

12.5- ACHAT HOTTE - LAVE-VAISSELLE - CUISINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager la cuisine la salle multifonctionnelle La Grandmontoise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de M. Ghislain Lamothe pour l'achat d'une hotte commerciale usagée au montant de 3000 \$, un lave-vaisselle commercial usagé au montant de 2000 \$ et d'une cuisinière commerciale usagée au montant de 1000 \$;

92-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat d'une hotte usagée, d'un lave-vaisselle usagé et d'une cuisinière usagée, auprès de M. Ghislain Lamothe pour la somme de 6000 \$.

12.6- MODULE BLUETOOTH SONORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajouter au système de sonorisation de la salle multifonctionnelle La Grandmontoise, un module Bluetooth permettant de relier d'autres appareils au système de son;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de Solotech au montant de 3780 \$ plus taxes pour l'installation d'un tel système;

93-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la soumission Solotech au montant de 3780 \$ plus taxes pour l'ajout d'un module Bluetooth au système de sonorisation de la salle multifonctionnelle La Grandmontoise.

13- CONTRAT SALLE MULTIFONCTIONNELLE LA GRANDMONTTOISE

13.1- RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M^{me} Sonia Simard, architecte associée chez EPA architecture, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon;

94-04-24

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à Construction A. Ouellet au montant de 365 102.59 \$ incluant les taxes et la retenue de contrat contractuel de 10 %, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon, suite aux recommandations de M^{me} Sonia Simard, architecte associée chez EPA architecture.

13.2- RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 5

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

14- TRAVAUX ÉLECTRIQUE

14.1- STATION DE LAVAGE

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

14.2- CAMPING

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

14.3- ACHAT DE LAMPADAIRES

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

15- CLUB DE PICKLEBALL – ENTENTE 2024

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

16- TRAVAIL DE MILIEU – CONTRIBUTION 2024

Autorisation du paiement de la contribution annuelle au Travail de milieu Secteur Sud, montant établi selon l'entente de service en vigueur. Paiement de 5593 \$ pour l'année 2024.

95-04-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le paiement de la contribution 2024 au Travail de milieu Secteur Sud pour l'année 2024 au montant de 5593 \$.

17- MTMD – PERMIS D'INTERVENTION 2024

CONSIDÉRANT les voies routières appartenant au MTMD sur le territoire de la municipalité, un permis d'intervention est nécessaire à chaque année pour effectuer les travaux d'entretien mineur ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout (travaux d'urgence, bris) sur ces voies;

96-04-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, à signer le permis d'intervention du MTMD.

18- ÉTUDE REJETS INDUSTRIELS – OFFRE DE SERVICE NORDA STELO

CONSIDÉRANT l'objectif de la municipalité de poursuivre la gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE nous devons donc faire une étude des rejets industriels en cette matière;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'accepter l'offre de service de Norda Stello;

97-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Norda Stello pour effectuer une étude sur l'impact des rejets industriels dans le réseau d'égout, pour la somme d'environ 13 700 \$ plus taxes.

19- ACHAT – REMPLACEMENT TRACTEUR MULTIFONCTION

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

20- QUAI – DÉBARCADÈRE AU PONT CHARLES-EUGÈNE-COUTURE

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

21- FQM-TECQ – RÉOLUTION DÉFICT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

98-04-24

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du

Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M^{me} Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

22- RÉSEAU BILIO – ENGAGEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

99-04-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabetisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

23- MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – APPUI SUR L'ENJEU DU PEFSAD

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2024, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a tenu une rencontre avec l'ensemble des OBNL d'habitation pour aînés, ainsi que des municipalités concernées dans le but de discuter de l'enjeu de l'allocation du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) auprès des entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été entendu à l'unanimité que la méthode actuelle qui consiste à allouer le PEFSAD à une entreprise d'économie sociale qui est autonome dans la gestion de ses conditions et de sa tarification a

pour conséquences de mettre dans une situation de précarité les OBNL d'habitation pour aînés qui pourraient eux-mêmes en faire la gestion;
CONSIDÉRANT la volonté des municipalités et des OBNL d'habitation pour aînés de changer la situation qui est vitale au maintien d'un service d'habitation pour aînés de proximité, ainsi qu'à la vitalité de nos milieux;

100-04-24

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Gédéon appui la démarche de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui vise à rencontrer la ministre responsable des Aînés afin d'exposer la situation en lien avec l'allocation du PEFSAD et de discuter de piste de solutions;

QUE le conseil municipal de Saint-Gédéon autorise le préfet à rencontrer la ministre responsable des Aînés au nom de l'ensemble des OBNL d'habitation pour aînés et municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre responsable des Aînés, la ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que le député de Lac-Saint-Jean.

24- RISISS – RÉOLUTION ADDENDA 1 (CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens, la Municipalité d'Hébertville, la Municipalité d'Hébertville-Station, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, la Municipalité de Saint-Bruno et la Municipalité de Saint-Gédéon ont convenu, le 14 juin 2007, d'une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, ci-après appelée l'« Entente » et de la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – Secteur Sud (RISISS), ci-après appelée la « Régie »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gédéon a autorisé la signature de l'Entente par la résolution no. 101-04-24 adoptée par son conseil municipal, le 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente et la création de la Régie ont été approuvées par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 19 juillet 2007, et aux termes d'un décret publié à la Gazette officielle du Québec, le 11 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire se retirer de la gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno a manifesté son intérêt à prendre la relève de la gestion de l'Entente et de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie se sont entendues entre elles afin que ce soit la Municipalité de Saint-Bruno qui prenne en charge la gestion de l'Entente et de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Entente en conséquence, plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de la Régie et l'article 11.2 concernant la gestion comptable de la Régie;

101-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon approuve les conditions et modalités prévues à l'Addenda no 1 concernant le changement de gestionnaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – Secteur Sud (RISISS), plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de ladite Régie qui sera situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno et l'article 11.2 concernant la

gestion comptable de la Régie qui sera effectuée par le personnel de la Municipalité de Saint-Bruno;
QUE le maire, M. Émile Hudon, et la directrice générale, M^{me} Claudie Lambert, soient autorisés à signer ledit Addenda pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon;

ET QUE la direction générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – Secteur Sud (RISISS), soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 et du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1.

25- OH – BUDGET RÉVISÉ 2024

Ce point est reporté à la séance d’ajournement.

26- CONGRÈS ADMQ 2024

Congrès provincial de l’Association des Directeurs Municipaux, les 12-13 et 14 juin 2024 à Québec. Demande d’inscription au congrès provincial pour la directrice générale, greffière-trésorière, du directeur général adjoint au développement et de la directrice générale adjointe culture, loisirs et vie communautaire.

Inscription : 577 \$/PERSONNE plus taxes, plus les frais de déplacement, hébergement et subsistances pour ces trois jours.

102-04-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’inscription des trois (3) directeurs municipaux pour le congrès de l’ADMQ, qui aura lieu les 12-13 et 14 juin 2024 à Québec.

27- FESTIVAL DES GLACES – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DERNIER VERSEMENT

Ce point est reporté à la séance d’ajournement.

28- CORRESPONDANCE

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Dépôt du règlement numéro 345-2024.

MAMH

Acceptation de la nouvelle entente intermunicipale de la Régie du parc industriel Secteur Sud.

MAMH

Confirmation du montant alloué en tant que gouvernement de proximité de 9134 \$.

ARLPH Saguenay-Lac-Saint-Jean

Accusé de réception de la demande d’aide financière au loisir pour personne handicapée.

Club de Voile des Îles

Lettre de refus concernant l’offre municipale.

CREQ

Acceptation de la reconduction des districts électoraux.

SIRCO

Offre de service d'enquête et de conseils d'experts.

Défi Pissenlits

Invitation à participer au défi.

Fond d'assurances

Information sur les ristournes.

Journée de la Culture

Dévoilement de la thématique 2024.

Granicor

Demande de Granicor et Gextrais.

6 jeunes de l'école Saint-Antoine

Lettre d'excuses pour des bris d'équipements.

FQM

Remerciements de la lettre du conseil pour la TECQ.

29- RAPPORT DES COMITÉS

La Grandmontoise

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté d'une visite de chantier pour le comité qui a eu lieu. Qu'à ce jour, le comité a reçu environ 13 000 \$ de dons de particuliers et environ 30 000 \$ de dons d'entreprises. Il a été aussi discuté de l'inauguration de la salle à venir soit début juillet, selon l'avancement des travaux.

SARP

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Le Service d'aide conseil en rénovation patrimonial a déposé un plan d'aménagement pour le devant de l'église, ce qui a été accepté par le comité. Un plan d'aménagement est à venir pour des travaux sur la rue Lavoie et l'avenue Bergeron.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

103-04-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Pompiers Saint-Gédéon – Création chandails 480 \$
- Charlotte Larouche – Soutien patinage artistique 200 \$
- Club Rotary – Levée de fonds 2 billets à 130 \$
- Liberté à Vélo – Contribution Budget de 1000 \$
- Défi Leucan 2 billets à 275 \$

La demande suivante a été refusée :

- CFP Alma – Demande de bourse
Comité des loisirs

M. André Gagnon résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des inscriptions à venir pour le camp de jour 2024, des postes d'animateurs qui sont à combler. Le comité a reçu, d'un programme de soutien estival, un montant de 15 000 \$ pour le camp de jour et qu'une activité familiale avec Caravane en panne sera organisée dans la gloriette du parc Saint-Antoine en juillet.

Régie intermunicipale sécurité incendie du Secteur Sud

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre. En février dernier, 25 appels ont été reçus, pour un total de 42 appels depuis le début de l'année. La régie va offrir à la population un livre d'aide-mémoire pour quoi faire en cas d'appels.

Marina

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre, soit l'assemblée générale. Présentation des résultats 2023 et du budget 2024 ainsi que des élections du nouveau conseil administratif.

30- LISTE DES COMPTES

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

104-04-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2024-04 au montant de 667 598.98 \$ tel que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	286 461.17 \$
- Déboursés :	473 366.42 \$
- Visa	170.61 \$
- <u>Retenues :</u>	
Couture Jacqueline Gagnon	(32 673.59) \$
Direct chairs Canada	(47 773.32) \$ *Dépôt versé de 50 %
Modellium	(11 400.69) \$
<u>Valmo Électrique</u>	<u>(210.40) \$</u>
TOTAL :	667 598.98 \$

31- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gérald Simard

Commentaire sur la manière de fonctionner en comité plénier.

AJOURNEMENT

À 20 h 02, M. André Gagnon, propose l'ajournement de la séance au 24 avril 2024 à 19 h.

Émile Hudon
Maire

Claudie Lambert
Directrice générale
Greffière-trésorière

